

COMMUNE de :

Année 2018

ETAT DES SOMMES DUES PAR  
GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE ET  
GAZ RESEAU PROVISOIRE 2018

**1° Réseaux distribution**

**Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.**

Vu le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007  
(parution au J.O du 27/04/07)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du .....  
instituant la redevance au taux maximum. (Délibération à joindre).

Vu le taux de revalorisation de l'index ingénierie pour 2018 : 1,20 %

Vu la longueur des **réseaux de Distribution** sur votre commune :      **m**

La redevance **Gaz Distribution** pour l'année 2018 est fixée à :      € (1)

**2° Réseaux provisoire**

**Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz provisoire.**

Vu le décret N° 2015-334 du 25 mars 2015  
(Parution au J.O du 27/03/2015)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du .....  
instituant le principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire.

Vu la longueur des **réseaux Provisoire** sur votre commune :      **m**

La redevance **Gaz réseau Provisoire** est fixée à :      €

**Soit un Total de :**      €  
**(Gaz réseaux distribution + Gaz réseaux provisoire)**

**(1) Le montant de la redevance est arrondi à l'euro le plus proche.**

En application de l'article L 2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0,50 étant comptée pour 1.

Le règlement est à effectuer auprès de la Trésorerie de : .....

Arrêté le présent état des sommes dues (en toutes lettres) à la somme de : .....

.....

Fait à ....., le .....

Signature du Maire  
Cachet de la mairie

**Document à adresser à :**

GrDF Clients Territoires Nord Ouest  
Délégation Concessions  
6 rue Condorcet  
TSA 81000  
75436 PARIS CEDEX 09